

32) 7°) EMPRUNT de 11.400.000 F CFA pour la construction de l'Ecole de la Rivière

LE MAIRE. - Messieurs, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à contracter avec la Caisse Centrale de Coopération Economique un emprunt de 11.400.000 F CFA destiné à financer pour moitié la construction d'une école de filles sur un terrain sis à Saint-Denis, rue de la République. Ce sera une école identique à celle de l'école des garçons qui est, il faut le reconnaître, une des écoles les plus modernes de la Ville.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à contracter l'emprunt nécessaire au financement de l'Ecole de la Rivière et à inscrire, chaque année, au Budget communal les ressources nécessaires à l'amortissement de cet emprunt.